

1. Applicabilité des présentes CGV

- 1.1 Les conditions générales de vente, de livraison et de location de la société Doka Schweiz AG, Mandachstrasse 50, 8155 Niederhasli, Suisse (ci-après dénommée « Doka » ou « nous »), disponibles sur <https://www.doka.com/de-CH/home/termsandconditions/AGB>, complétées par les présentes conditions générales de vente pour CONCREMOTE (ci-après dénommées « CGV »), s'appliquent dans chaque cas. En cas de contradictions entre les dispositions des conditions de vente susmentionnées, les présentes CGV prévalent.
- 1.2 Tous les contrats annexes, compléments ou modifications des présentes CGV ou de tout autre document contractuel nécessitent, pour être valables, le consentement écrit des deux parties.
- 1.3 Le client renonce entièrement à l'application de ses conditions générales de vente, de ses conditions d'achat ou d'autres dispositions contractuelles auxquelles Doka n'a pas expressément consenti par écrit.
- 1.4 Si une disposition ou une partie d'une disposition des présentes AGB est ou devient invalide, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. La disposition invalide sera remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif visé et qui est légalement autorisée.

2. Devis, offre et acceptation

- 2.1 Nous établissons nos devis et estimations des coûts en toute bonne foi. Nous n'assumons toutefois aucune responsabilité ni garantie quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité.
- 2.2 Nous ne saurions garantir et attester que nos offres soient exemptes d'erreurs de frappe, de calcul ou autres.
- 2.3 Le contrat est conclu par la confirmation de commande par Doka sous forme écrite ou électronique (offre) et la signature de ladite confirmation inchangée par le client (acceptation) ou, à défaut, par la livraison de la marchandise ou la fourniture de la prestation par Doka. Doka peut révoquer son offre à tout moment. Seul ce qui est consigné dans la confirmation de commande inchangée de Doka devient partie intégrante du contrat.
- 2.4 Les prix sont indiqués en CHF/unité, dans le cas d'une location, en CHF/unité/jour ou CHF/unité/mois, et sont valables départ usine (Incoterms 2020). Les prix s'entendent hors TVA, autres taxes ou frais liés à la livraison, y compris l'emballage, le transport, le fret, les droits de douane, l'assurance, les frais de courtage et l'ensemble des taxes, frais et charges ; les taxes et frais susmentionnés sont à la charge du client.

3. Description des prestations de service relevant des présentes CGV

3.1 Système et service

- 3.1.1 Le système CONCREMOTE fournit des informations en temps réel sur la résistance à la compression du béton sur la base de la température du béton. Les options suivantes sont proposées pour la mise à disposition du système :

3.1.2 Location de CONCREMOTE

L'option de location du système CONCREMOTE comprend les composantes essentielles suivantes :

- location des appareils de mesure et des box d'étalonnage nécessaires (conjointement les « appareils ») ; et
- interprétation des données enregistrées par les différents appareils au cours des mesures (service), y compris l'accès au portail Web de CONCREMOTE (le « portail Web ») et/ou à l'application CONCREMOTE (l'« appli ») (les deux comprenant diverses fonctions, par exemple les pronostics), la disponibilité de l'équipe d'assistance pendant les heures de bureau normales et le transfert de données entre les appareils et le portail Web / l'appli.

Ces deux composantes du produit sont indissociables et ne sont proposées que conjointement sous forme de pack. Le produit CONCREMOTE, en cas de location, est un produit indissociable faisant partie d'un pack. Le client n'est pas autorisé à résilier partiellement le contrat pour ce qui concerne une partie seulement du produit.

Un an après la dernière connexion, l'accès devient inactif ou est désactivé. Si le client souhaite consulter à nouveau les données quelques années plus tard, l'accès pourra être réactivé.

3.1.3 Achat de CONCREMOTE

L'option d'achat du système CONCREMOTE comprend les composantes suivantes :

- appareils de mesure et box d'étalonnage nécessaires (conjointement les « appareils »)
- Moyennant des frais supplémentaires, les prestations de service suivantes sont proposées : interprétation des données enregistrées par les différents appareils au cours des mesures (service), y compris l'accès au portail Web et/ou à l'appli (les deux comprenant diverses fonctions, par exemple les pronostics), la disponibilité de l'équipe d'assistance pendant les heures de bureau normales et le transfert de données entre les appareils et le portail Web / l'appli.

Ces deux composantes (appareils/analyse) du produit peuvent être dissociées et sont proposées soit sous forme de pack, soit séparément.

Un an après la dernière connexion, l'accès devient inactif ou est désactivé. Si le client souhaite consulter à nouveau les données quelques années plus tard, l'accès pourra être réactivé.

3.1.4 Service d'étalonnage

Pour l'option de location comme pour l'option d'achat du système CONCREMOTE, Doka propose, moyennant des frais supplémentaires, la prestation de service optionnelle consistant à effectuer l'étalonnage des formulations de béton utilisées. Nous organisons et fournissons les box d'étalonnage nécessaires et prenons en charge les coûts des box d'étalonnage et des éprouvettes de béton (cubes ou cylindres). Le résultat est présenté au client sous la forme d'une courbe d'étalonnage sur le portail Web et/ou dans l'appli.

À cet effet, le client doit fournir à Doka les informations suivantes : fabricant du béton, centrale à béton, formulations de béton utilisées (liste détaillée des types de béton), valeur cible (résistance à la compression du béton), interlocuteur chez le fournisseur de béton (centrale à béton).

Le client consent expressément à ce que ces données techniques soient transmises ultérieurement au technicien du laboratoire de béton de Doka à des fins

d'analyse. Dans la mesure où ces données comprennent des données à caractère personnel, veuillez tenir compte de notre déclaration de protection des données disponible sur <https://www.doka.com/home/dataprivacy/index>.

- 3.1.5 En plus de notre système CONCREMOTE, nous proposons des accessoires à acheter ainsi que des formations sur site.

3.2 Appareils de mesure

- 3.2.1 Dans le cadre du système CONCREMOTE, nous louons ou vendons des appareils de mesure à nos clients. Il s'agit notamment de capteurs de dalle et/ou de capteurs à câble. Outre ces appareils, nous louons ou vendons à nos clients des box d'étalonnage qui servent à étalonner les formulations de béton utilisées (les capteurs et les box d'étalonnage sont ci-après dénommées conjointement « appareils »). Chaque appareil est muni d'un numéro de série individuel et d'un module GSM/GPS intégré qui permet de localiser chaque appareil. Pour toute information sur l'utilisation des données à caractère personnel, y compris les données de localisation éventuelles, veuillez vous référer à notre déclaration de protection des données.

- 3.2.2 Dans le cadre des appareils commandés, nous proposons également à nos clients une notice d'instructions expliquant l'utilisation et le fonctionnement des appareils, ainsi qu'un manuel à l'attention de l'utilisateur pour le portail Web. Les documents susmentionnés peuvent être téléchargés à tout moment sur notre site Internet (<https://www.doka.com/concremote>) et sur notre portail Web (<https://concremote.doka.com>).

- 3.2.3 En signant le bordereau de livraison, le client confirme avoir reçu les capteurs de dalle ou à câble commandés, les box d'étalonnage, la notice d'instructions d'origine sur l'utilisation et le fonctionnement des appareils, ainsi que le manuel à l'attention de l'utilisateur pour le portail Web / l'appli.

Les avantages et les risques sur les appareils/marchandises (et notamment en cas de perte ou de détérioration) sont transférés au client dans tous les cas – même pour une livraison franco – dès la sortie de l'usine ou de l'entrepôt.

- 3.2.5 Le client est tenu de se conformer exclusivement aux spécifications figurant dans la notice d'instructions d'origine concernant l'utilisation et le fonctionnement des appareils ainsi que dans le manuel à l'attention de l'utilisateur pour le portail Web / l'appli. Toute utilisation des appareils, du portail Web ou de l'appli contraire aux spécifications indiquées par nos soins, contenues dans la livraison et publiées sur notre site Web, se fait au seul risque du client. Toute responsabilité de notre part est exclue. Le client doit tenir Doka entièrement à couvert et l'indemniser entièrement à la première demande pour toute prétention à dommages et intérêts de tiers fondée sur des utilisations contraires aux spécifications indiquées par Doka (y compris les frais de justice et les frais d'avocat d'un montant approprié).

3.3 Conditions de location

- 3.3.1 Si des appareils sont utilisés contrairement aux spécifications indiquées par nos soins, contenues dans la livraison et publiées sur notre site Web, le client est tenu de nous indemniser pour le dommage ainsi subi. Il est de la seule responsabilité du client de prouver que les appareils ont été utilisés conformément aux spécifications indiquées par nos soins, contenues dans la livraison et publiées sur notre site Web.

- 3.3.2 Pendant toute la durée du contrat, nous sommes en droit d'inspecter et de contrôler nos appareils à tout moment pendant les heures de bureau normales. Le client doit obtenir toutes les autorisations nécessaires à cet effet.

- 3.3.3 La période de facturation des frais de location commence le jour de la livraison (date du bordereau de livraison) et se termine le jour où nous reprenons pleinement possession des appareils et des box d'étalonnage de location. Nous confirmons cette date par écrit sur un bordereau de retour. Le bordereau de retour confirme seulement la réception, en aucun cas l'état du système CONCREMOTE.

- 3.3.4 À la fin du contrat, le client doit nous restituer les appareils sans délai, nettoyés et en parfait état de fonctionnement, ou bien nous demander de venir récupérer les appareils.

- 3.3.5 Le risque de perte ou de détérioration des appareils de location ne nous est transféré que lorsque nous en avons repris pleine possession et que nous l'avons confirmé par écrit sur un bordereau de retour.

- 3.3.6 Dès que nous avons repris pleine possession des appareils de location, nous en vérifions et en documentons soigneusement l'état, et en particulier le bon fonctionnement. Nous sommes en droit d'exiger du client des frais de réparation ou un dédommagement pour une dépréciation des appareils endommagés. Si une réparation des appareils n'est plus possible, échoue ou est déraisonnable, nous sommes en droit d'exiger du client le remboursement intégral de la valeur des appareils concernés ainsi que des frais nécessaires à prouver cet état (expertises, etc.).

3.4 Analyse des données

Les données techniques mesurées par les appareils sont transmises à un centre de calcul via une transmission mobile de données et analysées en ce qui concerne la résistance à la compression, la température et la maturation du béton. L'analyse des données enregistrées par les différents appareils lors de la mesure est disponible sur le portail Web et dans l'appli.

Le client consent expressément à l'analyse, à la comparaison et au rapprochement de ces données avec les données techniques obtenues à partir d'autres sources (par exemple à partir d'appareils d'autres clients, de mesures antérieures, etc.). Cette analyse des données des appareils se limite strictement aux informations techniques liées au projet du client et n'inclut aucun caractère personnel lié à l'utilisateur respectif. Si des données à caractère personnel de l'utilisateur sont traitées (par ex. heure et lieu de connexion au portail Web ou à l'appli), elles constituent uniquement un sous-produit inévitable et en aucun cas l'objet du traitement. Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre déclaration de protection des données.

La base technique du calcul de la résistance du béton est la méthode de maturation selon de Vree, Arrhenius ou Nurse Saul, qui correspond aux règles techniques généralement admises. Notre système nous permet de proposer au client des données de mesure sur la température ainsi que des résultats de calcul sur l'évolution de la résistance à la compression du béton frais.

3.5 Accessoires

Le client peut acheter chez nous des accessoires supplémentaires tels que des sondes, des câbles et des batteries. Les accessoires sont facturés en CHF/unité. L'achat d'accessoires s'effectue via un contrat d'achat séparé. Le prix d'achat est facturé séparément au client. Dans de tels cas, il est convenu que les conditions

générales de vente, de livraison et de location, disponibles sur <https://www.doka.com/de-CH/home/termsandconditions/AGB>, s'appliquent.

3.6 Formation sur site

Conformément aux termes du contrat conclu, le client peut demander, en complément du système CONCREMOTE, une formation sur le fonctionnement, l'utilisation et la commande des appareils ainsi que sur le portail Web et l'appli. Nous proposons cette prestation de service supplémentaire pour un montant forfaitaire qui est facturé en même temps que le prix de vente ou que les frais de location et de service pour le contrat CONCREMOTE. Les formations sur site sont soumises aux conditions générales de vente de CONCREMOTE et se limitent à l'explication des instructions écrites de Doka. Doka décline toute responsabilité concernant des informations et des instructions supplémentaires (allant au-delà des instructions écrites). En outre, Doka n'est pas responsable des dommages résultant d'une utilisation incorrecte ou contraire aux instructions de Doka relatives au système CONCREMOTE utilisé.

4. Gestion de l'analyse des données / assistance technique / limitation de la responsabilité

4.1 Le service d'analyse des données est confié par mandat au fournisseur tiers Concrefy B.V., Olivier van Noortweg 10, 5928 LX Venlo, Pays-Bas (ci-après dénommé « Concrefy »), via le portail Web et/ou l'appli. Nous ne garantissons ni une disponibilité permanente, ni un certain pourcentage de celle-ci. La disponibilité du portail Web et/ou de l'appli peut être limitée ou temporairement suspendue dans des cas exceptionnels liés à des raisons techniques telles que des mises à jour, des mises à niveau, des pannes d'Internet ou des opérations de maintenance.

Des mesures de sécurité conformes aux standards techniques en vigueur sont appliquées. Toute responsabilité quant à d'éventuels problèmes indépendants de notre volonté, comprenant notamment les virus, les attaques de piratage et les logiciels malveillants, est exclue.

Le client peut utiliser le portail Web et/ou l'appli comme interface utilisateur pour la saisie et la sortie de données. Pour que le client puisse utiliser le portail Web et/ou l'appli, nous devons d'abord activer l'accès client (accorder au client des droits d'écriture et de lecture).

Pour ce faire, le client doit remplir et nous transmettre une fiche d'activation comprenant toutes les données requises pour les utilisateurs qui seront autorisés à accéder au portail Web / à l'appli. Lors de la saisie des données des utilisateurs, le client doit pouvoir présenter un motif juridiquement valable au sens du RGPD, dans la mesure où il est soumis au RGPD. Le client est seul responsable du respect de cette disposition et s'engage à cet égard à tenir Doka entièrement à couvert et à l'indemniser intégralement à la première demande (y compris les frais de justice et les frais d'avocat d'un montant approprié). Après réception de la fiche technique validée, l'accès client doit être activé au début de la période de location (voir point 3.3.3).

Aucune installation n'est nécessaire pour l'utilisation du portail Web sur les appareils du client avec connexion à Internet. Le client est seul responsable de la confidentialité et de la sécurité du/des identifiant(s) utilisateur et du/des mot(s) de passe que nous fournissons pour l'utilisation du portail Web / de l'appli. Il ne doit pas divulguer les identifiants utilisateur et les mots de passe à des tiers et est entièrement responsable de toutes les mesures prises en rapport avec l'utilisation ou les utilisations de cet/ces identifiant(s) utilisateur et de ce(s) mot(s) de passe. Le client s'engage en outre à ce qu'aucune autre personne puisse accéder ou utiliser le portail Web en utilisant cet/ces identifiant(s) et ce(s) mot(s) de passe.

4.2 Il incombe au client de fournir l'équipement technique nécessaire (ordinateur portable, PC, etc.) et une connexion Internet en état de marche pour utiliser le portail Web / l'appli.

4.3 Toutes les données figurant sur le portail Web sont saisies exclusivement par le client. Le client est seul responsable des données saisies. Le client est seul responsable de tous les dommages résultant des informations ou des données saisies par lui ou ses utilisateurs autorisés sur le portail Web / dans l'appli. Il est tenu à cet égard de tenir Doka entièrement à couvert et de l'indemniser intégralement à la première demande (y compris les frais de justice et les frais d'avocat d'un montant approprié). Nous ne saisissons des données que si le client nous a confié l'exécution par mandat correspondant et envoyé une confirmation de commande par voie écrite ou électronique. Dans un tel cas, nous en informons immédiatement le client par voie écrite ou électronique.

4.4 Hormis le client, nous et notre auxiliaire d'exécution Concrefy sommes les seuls à disposer de droits de lecture et d'écriture sur le portail Web / dans l'appli. Si des services d'étalonnage (voir point 3.1.4) sont demandés, le technicien du laboratoire de béton doit y avoir accès en concertation avec le client. Dans ce cas, le technicien du laboratoire de béton ne peut accéder qu'aux données se rapportant au béton (détails du béton, courbe d'étalonnage). Si des droits de lecture et d'écriture doivent être accordés à des personnes autres que celles mentionnées ci-dessus à la demande du client, il incombe à ce dernier de les accorder.

4.5 Toutes les transactions sur le portail Web / dans l'appli sont enregistrées numériquement et sont traçables.

4.6 Les données enregistrées par un seul appareil peuvent être stockées sur l'appareil pendant une période limitée d'au moins 24 heures et d'au plus 72 heures. Si la transmission de données est interrompue, le client doit rétablir le bon fonctionnement de la transmission de données dans les 24 heures. Dans le cas contraire, les données de l'appareil peuvent être perdues. Les coordonnées de l'assistance CONCREMOTE sont imprimées dans nos offres.

4.7 Si la batterie tombe en panne, toutes les données stockées sur l'appareil seront perdues. En outre, l'appareil ne mémorise aucune autre donnée. Le client doit donc s'assurer, sous sa propre responsabilité et à ses frais, que les appareils disposent à tout moment d'une capacité de batterie suffisante.

4.8 Le client supporte le risque de perte de données, en particulier dans le cas de transmissions de données. Si la perte de données ou tout autre problème de transmission de données entraîne des retards sur le chantier, toute responsabilité de notre part concernant les dommages, en particulier les dommages causés par le retard, est exclue.

4.9 Le client est tenu de vérifier régulièrement, sous sa propre responsabilité et à ses frais, le bon fonctionnement de tous les composants. Il doit nous informer immédiatement de tout problème technique.

4.10 L'interlocuteur général du client est notre chef de projet responsable. Le nom et les coordonnées de notre chef de projet sont communiqués au client au plus tard à la livraison des appareils. En cas de problèmes techniques, l'interlocuteur compétent pour le client est l'assistance technique (voir point 4.11).

4.11 Concrefy est responsable de l'analyse des données saisies sur le portail Web / dans l'appli et de la fourniture d'une assistance technique en cas de problèmes avec les appareils ou le portail Web / l'appli.

4.12 Les données de mesure saisies par le client sur le portail Web ou dans l'appli, dans la mesure où il n'y a pas de dysfonctionnement, sont généralement traitées, analysées et mises à la disposition du client via le portail Web et/ou l'appli par notre auxiliaire d'exécution dans un délai d'environ deux heures après leur réception. (Ce temps de réaction est donné à titre indicatif et ne représente en aucun cas un niveau de service contraignant).

4.13 L'analyse des données de mesure, le calcul de la résistance à la compression du béton et la transmission des données sont effectués avec le plus grand soin. Les résultats de l'analyse ne sont accessibles qu'à nous, à nos auxiliaires d'exécution, au client et à toutes les personnes auxquelles le client a donné accès aux résultats.

4.14 Les résultats de l'analyse sont des valeurs calculées sur la base des données de mesure enregistrées par les appareils et saisies par le client sous sa propre responsabilité sur le portail Web / dans l'appli. Le client est seul responsable de la détermination des valeurs de consigne, de la saisie correcte des données, de l'étalonnage correct du béton (à l'exception des prestations d'étalonnage fournies par Doka) et de l'utilisation correcte des appareils. Lors de l'utilisation de CONCREMOTE, le client doit respecter – et être en mesure de le prouver – toutes les spécifications énumérées dans les standards et directives techniques pertinents.

4.15 Tout changement de composition, de fabricant, de centrale à béton ou de type de béton survenant après l'exécution d'un étalonnage par Doka se fait au seul risque du client, et toute responsabilité de notre part est exclue. Le client doit tenir Doka entièrement à couvert et l'indemniser intégralement pour toute prétention à dommages et intérêts de tiers (y compris les frais de justice et les frais d'avocat d'un montant approprié).

4.16 Si le client détermine la valeur de consigne, saisit les données, étalonne le béton ou utilise les appareils de manière incorrecte ou incomplète, nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude des résultats de l'analyse. Il incombe au client de prouver qu'il a procédé de manière correcte et exhaustive à la détermination de la valeur cible, à la saisie des données, à l'étalonnage du béton et à l'utilisation des appareils.

4.17 Le client est tenu de vérifier immédiatement le résultat de l'analyse transmis par nos soins. Si le client découvre des erreurs ou des lacunes en vérifiant le résultat de l'analyse, il doit en informer immédiatement notre chef de projet ou notre assistance technique sous forme de texte. Si cette information ne nous est pas fournie immédiatement, toute responsabilité de notre part est exclue. Il incombe alors au client de prouver qu'il ne lui était pas possible de déterminer ces erreurs ou ces lacunes à ce moment-là.

4.18 Toute responsabilité contractuelle et extra-contractuelle de Doka est exclue, dans la mesure où la loi le permet. Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas aux dommages causés par Doka intentionnellement ou par négligence grave, l'existence d'une intention ou d'une négligence grave devant être prouvée dans chaque cas par le client. Doka n'est en aucun cas responsable des dommages indirects ou directs, des pertes de données et des dommages consécutifs, y compris le manque à gagner, les dommages résultant d'un retard et les économies non réalisées. En outre, Doka n'est pas responsable des dommages causés par des personnes auxiliaires (auxiliaires d'exécution, transporteurs, etc.) ou par des substituts.

4.19 Nonobstant le point 4.22, l'intégralité des données et résultats d'analyses spécifiques au client et enregistrés pour l'exécution du contrat font l'objet d'un enregistrement électronique par notre auxiliaire d'exécution à des fins de sauvegarde. Nous sommes en droit d'utiliser les données enregistrées en cas de réclamations contre nous pour notre propre défense et pour faire valoir nos droits.

4.20 Nous ne faisons aucune recommandation concernant la technologie du béton. Nous ne donnons aucune instruction concernant la composition ou le mélange du béton. Dans la mesure où nous – ou notre service d'assistance technique – faisons des recommandations dans ce contexte, ces recommandations ne sont pas contraignantes. Nous n'assumons donc aucune responsabilité concernant de telles recommandations.

4.21 Le client s'engage à contrôler immédiatement la qualité des marchandises, au plus tard dans les cinq jours ouvrés suivant la livraison complète ou partielle, et dans tous les cas avant leur utilisation. Le client doit signaler à Doka, par écrit, tous les vices apparents et cachés au plus tard dans les cinq jours ouvrés après les avoir constatés et en faisant une description précise (réclamation pour vices de la marchandise). Ce qui précède s'applique également en cas de réception de la mauvaise marchandise (erreur de livraison) ou d'une quantité erronée. Si le contrôle n'est pas effectué dans les délais et/ou si la réclamation pour vices de la marchandise n'est pas adressée dans les délais et/ou sous la forme requise, la marchandise est alors considérée comme approuvée.

4.22 L'ensemble des données enregistrées et des résultats d'analyse ainsi que toutes les autres informations enregistrées, utilisées, maintenues, transmises ou traitées de toute autre manière via le portail Web, l'appli et/ou dans le cadre de tout autre service fourni, à l'exception des données à caractère personnel, deviennent notre propriété exclusive et nous nous réservons tous les droits y afférents. Nous sommes libres d'utiliser, de combiner, d'adapter et d'utiliser ces informations de toute autre manière à toutes fins commerciales ou non commerciales. À cette fin et dans la mesure où le client a des droits sur les données fournies, nous obtenons une licence mondiale, non exclusive, libre de droits, perpétuelle et illimitée pour l'utilisation de ces informations.

5. Conditions de paiement, droit de rétractation, interdictions de compensation et de cession

5.1 Dans le cas d'une option de location, nous facturons les prestations fournies à nos clients dans le cadre d'une facture mensuelle. Nos factures sont payables sans déduction dans les 30 jours calendaires à compter de la réception de la facture.

Les factures peuvent être émises par voie électronique à notre seule discrétion. Dans le cas d'une option d'achat de notre système CONCREMOTE, des services d'étalonnage, d'accessoires ou de formations sur site, nous émettons une facture individuelle à nos clients. Pour les services additionnels, nous émettons des factures régulières pour une période déterminée.

- 5.2 Dans le cas de virements bancaires, le client supporte le risque de perte ou de retard, quelle que soit la sphère d'influence à laquelle est due la perte ou le retard en question.
- 5.3 L'ensemble des frais et dépenses, en particulier les frais d'escompte et les pertes de conversion de devises, sont à la charge du client. Si les factures émises par nos soins ne sont pas payées dans les délais, nous avons droit à des intérêts de retard au taux légalement en vigueur à partir de la date d'échéance de la facture. Indépendamment de la faute, le client est tenu de nous rembourser, dans tous les cas de retard, les frais de rappel, d'encaissement, de contrôle et de renseignement, ainsi que les éventuels frais juridiques liés au recouvrement des montants facturés impayés. Nous nous réservons le droit de réclamer des dommages et intérêts dépassant ces montants et d'interrompre et/ou de réclamer toutes les prestations fournies.
- 5.4 Si, malgré un rappel écrit et un délai supplémentaire de sept jours, le client n'a toujours pas acquitté ses impayés, Doka est également en droit de se rétracter du contrat immédiatement, sans fixer de délai supplémentaire. En cas de rétractation du contrat, le client doit rembourser à Doka l'ensemble des dépenses engagées jusqu'alors, même si celles-ci n'ont pas encore été facturées par Doka. Doka se réserve le droit de réclamation pour tout dommage résultant d'un retard.
- 5.5 Dans le cas où nous avons accordé des remises ou des acomptes, ceux-ci sont soumis à la condition préalable du paiement complet et dans les délais de la facture correspondante que nous avons émise.
- 5.6 Toute compensation avec nos créances par le client est exclue, à moins que le client ne soit en possession d'un titre exécutoire juridiquement contraignant qui documente les créances du client, ou que nous n'acceptons la compensation par écrit.
- 5.7 Toutes les créances que le client peut avoir à notre encontre ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec notre accord écrit préalable.

6. Durée du contrat et droit de résiliation

- 6.1 La relation contractuelle est établie conformément au point 2.3 et prend fin après le délai convenu ou à la date à laquelle les appareils et les box d'étalonnage sont retournés conformément aux prescriptions, sans qu'aucune autre déclaration ne soit nécessaire.
- 6.2 S'il a été convenu d'une durée de contrat indéterminée, les deux parties sont en droit de résilier celui-ci, sans indication de motif, à la fin de chaque mois. Le délai de préavis est de 14 jours. Nous nous réservons le droit de prendre des dispositions concernant la durée minimum de location.

7. Droit applicable et juridiction exclusive

- Le droit suisse est exclusivement applicable, à l'exclusion des dispositions du droit privé international et des traités internationaux, et notamment de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CVIM).
- 7.2 Le lieu de juridiction exclusif pour tous les litiges découlant du présent contrat ou en rapport avec celui-ci est le siège social de Doka.

8. Protection des données

Doka traite, pour le compte du client, les données à caractère personnel que ce dernier met à sa disposition par le biais du portail Web / de l'appli ou lors de l'utilisation des services. Le client est responsable au sens du RGPD ou de la législation suisse sur la protection des données, et s'engage à respecter les dispositions qui lui sont applicables.

Le client confirme qu'il attirera l'attention de toutes les personnes physiques et morales auxquelles il accorde des droits d'accès au portail Web et/ou à l'appli, ou dont les données à caractère personnel sont transmises à Doka de toute autre manière, sur la déclaration de protection des données de Doka disponibles sur <https://www.doka.com/de/home/dataprivacy/index> et, en cas de non-respect de cette obligation, qu'il tiendra Doka entièrement à couvert et l'indemnifiera intégralement à la première demande (y compris les frais de justice et les frais d'avocat d'un montant approprié).